

« Le financement de la formation professionnelle, comment ça marche ? »

HYPNOSPHERE Formations est un organisme de Formation certifié QUALIOPF, ce qui permet à nos stagiaires de faire une demande de prise en charge de nos formations auprès d'un organisme de financement.

Selon votre situation professionnelle, vous dépendez d'un organisme auprès duquel, vous, ou votre employeur, cotisez et qui vous donne droit à un budget annuel de formation.

Pour en faire la demande, il suffit de déposer un dossier auprès de votre organisme de financement. Vous pouvez nous contacter et nous vous accompagnerons dans vos démarches.

« Si la formation est prise en charge, ça veut dire que je n'ai rien à payer ? »

Selon le budget de formation qui reste disponible pour l'année et selon le montant de la formation, vous pouvez obtenir une prise en charge totale ou partielle de la formation. La prise en charge totale signifie en effet que vous serez entièrement remboursé du montant de la formation.

« Puis-je utiliser mon compte CPF ? »

Certaines de nos formations sont éligibles à la prise en charge par le CPF.

Le mieux est de nous contacter afin que l'on étudie ensemble votre situation et les possibilités de financement qui s'offrent à vous.